

Taxe d'Apprentissage 2022



Versement avant le 31 mai 2022

Sciences Po Aix, membre de la
Conférence des Grandes Écoles



Sciences Po Aix

en Chiffres



1800 étudiants



42 associations étudiantes



250 étudiants internationaux



139 accords internationaux

dans 42 pays sur les 5 continents



230 étudiants en prépa concours



8 parcours-types de Master

dont 2 en alternance



3 labos de recherche
(science politique, histoire, économie, sociologie, droit)



60 jeunes chercheurs en thèse



61 enseignants
dont 33 enseignants-chercheurs et 12 enseignants-chercheurs invités



450 professionnels intervenants à titre d'experts



12 968 diplômés



88% taux d'insertion professionnelle

dont 64% dans le secteur privé et 36% dans le secteur public

Investir dans une formation d'excellence

Suite à la réforme de la Taxe d'Apprentissage, avec la mise en place de la « loi Avenir Professionnel », les entreprises ont l'opportunité de verser 13% de cet impôt directement aux établissements d'enseignement supérieur.



Pourquoi verser la Taxe d'Apprentissage à Sciences Po Aix ?

La taxe d'apprentissage versée par les entreprises est une ressource précieuse pour notre École. Elle permet de financer tous les investissements nécessaires à des enseignements de qualité.

Grâce à votre soutien nous avons :

- équipé les salles de cours d'un matériel audiovisuel innovant ;
- organisé des rencontres professionnelles ;
- recruté des enseignants-chercheurs de renom et des intervenants extérieurs issus du monde de l'entreprise ;
- mis en place des temps forts avec nos partenaires ;
- créé le « BWS » : le Serious Game de la décision européenne.



Cette année, grâce à votre aide, nous serons en mesure :

- de développer de nouveaux partenariats professionnels ;
- de poursuivre l'amélioration de nos équipements pédagogiques ;
- de déployer de nouvelles formations en adéquation avec le monde de l'entreprise.

Contact

Stéphane RAJAT

Responsable Taxe d'apprentissage

>> stephane.rajat@sciencespo-aix.fr | 04 42 17 04 78



25 rue Gaston de Saporta - 13625 Aix-en-Provence Cedex 1
04 42 17 01 60 - www.sciencespo-aix.fr